Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30 JUIN 2026
ID : 085-218500296-20260629-D_2026_06_024-AU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE BOUIN
85230

DECISION DU MAIRE
PRISE EN VERTU D'UNE DELEGATION
DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

D_2026_06_024

Attribution et signature de la mission de repérage amiante et plomb avant travaux pour le projet de transformation du presbytère en MAM et locaux associatifs – 8B / 10 rue des Tessiers

Le Maire de la Commune de BOUIN,

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales ;

VU l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

VU le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

VU la délibération du Conseil Municipal N°DCM-2026-04-008 en date du 07 avril 2026 au terme de laquelle le Conseil Municipal a donné délégation à Monsieur le Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU les délibération DCM_2026_02_001 du 10/02/2026 et DCM_2026_02_002 du 10/02/2026;

VU le Code de la Commande publique ;

DÉCIDE

Article 1er : D'approuver et de signer la mission de repérage amiante et plomb avant travaux pour le projet de transformation du presbytère en MAM et locaux associatifs (8B / 10 rue des Tessiers) avec l'entreprise AGIR Diagnostics (EURL Guillaume MARTINEAU - 15Bis, rue de la Foliette, 85130 Bazoges-en-Paillers) pour les montants suivants :

- Montant total HT : 2 566,67 € HT
- Montant de la TVA (20%) : 513,33 €
- Montant total TTC : 3 080,00 € TTC

Article 2 : Monsieur le Maire de la Ville de Bouin et le Comptable Public Assignataire sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

Article 3: Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

MAIRIE DE BOUIN VENDÉE

Fait à Bouin, le 29/06/2026

Le Maire,
M. Thomas GISBERT de CALLAC

Un extrait est affiché en mairie.
Affiché le : 30 JUIN 2026